

d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Jacques Gariépy.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28097

Gouvernement du Québec

### Décret 821-97, 25 juin 1997

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Lévesque comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Suzanne Lévesque, sous-ministre adjointe au ministère de la Sécurité du revenu, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Suzanne Lévesque.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28098

Gouvernement du Québec

### Décret 822-97, 25 juin 1997

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Claude B. Simard comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Claude B. Simard, sous-ministre adjoint au ministère de la Sécurité du revenu, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité à compter des présentes, et ce, jusqu'au 3 janvier 2000;

QUE les conditions d'emploi annexées au décret 1739-94 du 14 décembre 1994 concernant l'engagement à contrat de monsieur Claude B. Simard comme sous-ministre adjoint au ministère de la Sécurité du revenu continuent de s'appliquer à celui-ci;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28099

Gouvernement du Québec

### Décret 823-97, 25 juin 1997

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Hélène Simard comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Hélène Simard, sous-ministre adjointe au ministère de la Sécurité du revenu, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité à compter des présentes, et ce, jusqu'au 2 mars 2000;

QUE les conditions d'emploi annexées au décret 161-97 du 12 février 1997 concernant l'engagement à contrat de madame Hélène Simard comme sous-ministre adjointe au ministère de la Sécurité du revenu continuent de s'appliquer à celle-ci;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28100